

Artprice espère lancer d'ici 2015 une filiale d'enchères d'art en ligne aux USA

LE 21/07 À 17:58

Artprice, dont le titre a flambé à la Bourse de Paris lundi, espère lancer son activité de vente aux enchères d'art en ligne d'ici 2015 aux Etats-Unis, faute d'avoir pu le faire en France, a indiqué Thierry Ehrmann, président-fondateur du groupe.

Le titre du numéro un mondial des données sur le marché de l'art, Artprice, qui veut introduire sur le **Nasdaq** sa filiale Artmarket.com, s'est envolé de 45,72% à 16,70 euros en clôture à Paris, dans un marché en repli de 0,71%.

Dans un communiqué publié dimanche, le groupe a confirmé qu'il envisage d'introduire "au Nasdaq ou tout autre marché anglo-saxon" sa filiale Artprice Inc., sous le nom d'Artmarket.com.

"Une cotation sur le Nasdaq est l'hypothèse principale", a précisé lundi M. Ehrmann à l'AFP, indiquant que l'activité de place de marché du groupe faisait l'objet d'une estimation par le cabinet Ricol Lasteyrie. L'objectif de cette **introduction en Bourse**, dont le calendrier n'est pas précisé, est de lever entre 90 millions et 120 millions de dollars pour la vente d'environ 30% du capital, ce qui valorise la société entre 300 millions et 400 millions de dollars. Artprice conservera les 70% restants.

Artprice a lancé en 2004 son activité de place de marché à prix fixe d'oeuvres d'art -- ne générant pas de **chiffre d'affaires** pour le groupe -- qui devait servir de rampe de lancement pour des ventes aux enchères en ligne en 2012, plus lucrative. Mais le lancement des enchères en ligne a été gelé à la suite des dispositions du Conseil des ventes volontaires (CVV).

"Il est impossible d'avoir cette activité en France", "on ne peut pas faire notre métier, donc nous allons à New York, nous allons externaliser notre place de marché", a expliqué M. Ehrmann.

"L'exercice 2015 devrait voir la concrétisation" de ce projet, qui pourrait même voir le jour plus rapidement, a-t-il noté.

Artprice estime que les pays qui pourraient accueillir la cotation ont une réglementation sur les enchères d'art en ligne "cohérente vis-à-vis de l'économie numérique, a contrario de la France".

Dans l'Hexagone, "le Conseil des ventes volontaires s'acharne depuis deux ans notamment contre Artprice et Ebay, en créant des obstacles juridiques qui dépassent l'entendement pour un pays comme la France qui ne possède que 4% du marché de l'art", selon le communiqué du groupe.

Artprice précise que son siège social et sa cotation resteront en France.

lgo/etr/bpi/nas



D'autres vidéos à voir sur le web

[Artprice.com: vers une introduction en bourse de la filiale améri](#)

